

Quand UGC joue de la comédie

A peine ouvert, le Comœdia fait objet d'une première plainte. Elle est déposée par Uniciné (groupement des grands exploitants parisiens, UGC, Pathé, Gaumont, MK2) et vise la subvention de 600 000 euros accordée par le Centre national de la cinématographie (CNC) pour les travaux de rénovation. Ces aides, allouées après validation d'une commission de professionnels, visent à « aider à la modernisation d'une salle en terme d'équipements » explique Roger Sicaud, conseiller Cinéma et Audiovisuel à la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) Rhône-Alpes. « Cette commission veille à ne pas changer l'équilibre de concurrence dans une ville. Le projet du Comædia était tout à fait nouveau pour sa qualité architecturale, sa programmation, son accueil du jeune public... » . Cette subvention, oblige en outre le Comœdia à réserver 75 % des séances à des films classés art et essai.

« Sans contester le principe des aides », répond Hortense de Labriffe, déléguée générale d'Uniciné, à nos confrères de Libération*, « nous disons seulement qu'elles sont faites pour aider dans des zones où il y a un manque d'offres, et nous considérons que ce n'est pas le cas à Lyon, où l'offre d'art et essai est suffisante. »

Puis c'était au tour d'UGC de porter le fer contre le Comœdia devant le tribunal de grande instance pour contrefaçon du nom commercial. UGC s'estime en effet toujours propriétaire de la marque « Le Comœdia», déposé à l'INPI en 1987 par la famille Lapouble, à laquelle UGC avait racheté le fond de commerce. UGC demande alors l'interdiction immédiate d'utiliser le nom et une amende d'un million d'euros de dommages et intérêts ainsi que 50 000 euros d'amende par jour en cas d'infraction. «Nous sommes propriétaires et, dans le cadre de notre politique de redéploiement à Lyon, souhaitons en faire usage», déclarent les avocats d'UGC cités par Libération*. « Le nom ne les intéresse pas », rétorque Marc Bonny, le propriétaire du Comoedia. « A travers cette histoire, c'est la place des exploitations indépendantes qui est visée ». Et de se croire victime collatérale d'une guerre qui oppose les deux mastodontes UGC et Pathé. En effet, UGC qui jusqu'à présent, régnait sans partage sur Lyon avec 33 écrans sur trois sites (Ciné-Cité, Part-Dieu et Astoria), s'est vu rattraper par Pathé, qui dispose maintenant de 31 salles, après le rachat du 8 Nefs et l'ouverture du nouveau multiplexe à Vaise. Avec pour chaque groupe, encore un nouveau multiplexe en préparation : le Carré de Soie pour Pathé et le Confluent pour UGC. Et Marc Bonny d'analyser : « Fragilisé, UGC ne veut plus de salles indépendantes ».

Une argumentation suivie en tous points par le Tribunal de Grande Instance dans son verdict rendu le 31 mars. Pour les juges, l'utilisation du nom Comœdia ne constitue aucun préjudice pour UGC. Pour eux, la plainte déposée par la chaîne traduit simplement « une volonté d'entraver l'exploitation » du cinéma indépendant. Par conséquence, UGC se voit non seulement déboutée de toutes ses demandes mais également condamnée pour procédure abusive. Une sévère défaite pour l'enseigne, qui compte toutefois faire appel.

Une affaire qui rappelle la procédure engagée contre les aides de Montreuil (Seine-Saint-Denis) à son cinéma municipal, le Georges-Méliès, et la future salle municipale de Noisyle-Grand. « La guerre est partout en France », commente Marc Bonny. D'après lui, les enjeux visent à « limiter les interventions publiques dans les exploitations. Dans les grandes villes, UGC ne veut plus qu'il y ait des salles bénéficiant d'argent public ».

Selon Roger Sicaud de la DRAC, ces procédures sont motivées par « le nombre d'entrées en France qui n'est pas ce qui était prévu par rapportaux investissements dans les multiplexes ». Les grands groupes chercheraient alors à grignoter des parts de marché un peu partout. Mais « avoir 100 % de part de marché n'augmente pas pour autant le nombre d'entrées » prévient-il.

Du coup l'inquiétude est grande chez les professionnels du cinéma d'art et essai, qui voient là « un véritable risque de retour à un cinéma à plusieurs vitesses, mettant en cause la tradition de diversité et le principe de solidarité qui fondent notre vie culturelle ». En signe de protestations ils ont fermé leurs salles le vendredi 22 février, lors de la soirée des Césars. Ils ont alors reçu le soutien de nombre d'acteurs, comme Jeanne Moreau qui, après avoir reçu un Super-César pour ses 60 ans de carrière, s'est inquiétée de « subventions qui diminuent de plus en plus pour des festivals, pour des cinémas indépendants, des cinémas de proximité dont certains sont attaqués par des groupes puissants sous prétexte qu'ils provoqueraient une concurrence déloyale ».

En attendant, la fréquentation du Comœdia a augmenté de 25 % depuis le début des procès.

*Libération, lundi 11 février 2008

Nicolas Bideau
Photos © Cæmedia

Pétition

Une pétition de soutien circule sur Internet (www.mesopinions.com, taper « comoedia » dans la case de recherche), et est à disposition à l'entrée du cinéma. Elle a d'ores et déjà recueilli 23 000 signatures.





